

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON: BAVANS

COMMUNE: BAVANS (25550)

N° INSEE: 25048

N° 32/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le
ID: 025-212500482-20220413-2022DELIB32-DE

DATE DE CONVOCATION :

04/04/2022

DATE D'AFFICHAGE:

13/04/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice : 27 Présents : 21

Votants: 27

Ayant donné procuration: 6

Absent excusé : 0 Absent : 0

Exclu: 0

OBJET:

Réaménagement rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo

Annule et remplace la délibération n°08/2022 (CM 16/03/2022)

RÉSULTAT DU VOTE:

- Pour: 27

- Contre: 0

- Abstention: 0

L'an deux mil vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire

<u>Étaient présents</u>: RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

<u>Étaient représentés</u>: URAS Michaël, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Procuration donnée: URAS Michaël a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.

Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaménager le lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 329 357.06 € TTC (dont 308 621.06 € TTC pour les travaux, 2 700.00 € pour les relevés topographiques et 18 036.00 € pour la maîtrise d'œuvre).

Plan de financement:

- État - DETR (30% du montant HT)

82 339.27 €

- Département - Contrat P@C et amendes de police

27 446.42 € *

- Fonds communaux:

219 571.38 € **

- * Montant indicatif, qui correspond à 10 % du montant HT des travaux, car les dépenses éligibles aux subventions n'ont pas encore été déterminées à ce jour par les services du Département qui instruisent notre demande
- ** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 165 543.64 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/04/2022 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 025-212500482-20220413-2022DELIB32-DE